

Hebdo Canada

Volume 1, N° 16

le 25 avril 1973



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

Mort d'un Canadien dans un hélicoptère de la CICS au Vietnam, 1

Accord aérien entre la République fédérale d'Allemagne et le Canada, 3

Le rapport annuel de Bell Canada, 3

Marche commémorative "Lester B. Pearson", 3

Nomination de M. J.H. Hodgson à un poste de l'UNESCO, 4

Une équipe ontarienne étudie le tourisme espagnol, 4

Les prix de détail et le coût de la vie, 4

"Mrs. Markham" au Centre O'Keefe, 5

Statistique des grèves en 1972, 5

Contribution au fonds de l'ONU pour l'Afrique, 5

Séries de la Coupe Stanley et quart de finales de l'Association mondiale, 5

Mort d'un Canadien dans un hélicoptère de la CICS au Vietnam

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait part à la Chambre des communes, le 9 avril, de la mort, au Sud-Vietnam, du capitaine Charles-Eugène Laviolette, membre du contingent canadien auprès de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, alors qu'un hélicoptère dans lequel il prenait place s'est écrasé à Lao Bao causant la mort des neuf personnes qui se trouvaient à son bord.

M. Sharp a fait les commentaires suivants au sujet des circonstances entourant l'incident:

...Le Gouvernement canadien déplore cet incident tragique et inutile qui, selon une enquête et des rapports préliminaires, résulte d'un acte hostile dirigé délibérément ou par erreur contre des hélicoptères très nettement marqués des symboles de la CICS. Un hélicoptère a été atteint par un projectile lancé du sol, présumément par la partie dans le secteur d'occupation de laquelle l'incident est arrivé, au moment où l'appareil s'approchait de Lao Bao au cours d'une mission de la CICS. Cela s'est produit bien qu'on ait, suivi

scrupuleusement toutes les précautions arrêtées d'avance justement pour empêcher de tels incidents. Le Viet Cong avait donné à l'équipe l'assurance du sauf conduit, comme en témoigne la présence de deux de ses représentants dans l'appareil touché et, d'après les renseignements dont nous disposons, l'hélicoptère ne s'est pas écarté du corridor de vol auquel ces assurances de sécurité s'appliquaient spécialement. Je désire affirmer avec la plus grande clarté et la plus grande énergie dont je sois capable, Monsieur l'Orateur, la ferme conviction du Gouvernement canadien selon lequel absolument aucune circonstance ne pourrait jamais justifier que l'un ou l'autre des belligérants fasse feu sur des membres du personnel de la Commission internationale de contrôle. Même si ces hélicoptères avaient dévié de leur course, hypothèse qui est d'ailleurs démentie par tous les renseignements dont nous disposons, le fait de s'égarer pour la cause de la paix ne devrait pas être puni d'une mort infligée par un signataire de l'Accord de paix de Paris.

Bien que nous n'ayons nourri aucune illusion, au début de notre participation à la CICS, au sujet des dangers auxquels seraient exposés les membres de l'équipe canadienne au Vietnam, nous avons préconisé et obtenu, du moins c'est ce que nous avons cru, des mesures suffisantes de sécurité sur le terrain, ces mesures se fondant surtout sur la confiance à l'égard des assurances que les parties en cause donnent à la Commission dans chaque cas particulier. Mais les circonstances



Photo Wide World

La dépouille mortelle du capitaine Laviolette de Québec, descendant d'une avion à Saigon, le 9 avril.